

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 décembre 2020 à 20h30
sous la présidence de M. BURGER Marc

Date de convocation : 11 décembre 2020

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Présents : M. BURGER Marc, Maire,
Mmes et MM. DINDINGER Elodie, ANTHONY Roger, SUM Jean-Pierre, KURTZ Rémi, SEEWALD
Biljana, FAUTH Jonathan, STUMPF Etienne, MILBACH Yves, WASBAUER Raymond.

Absents : DORCZYNSKI Maxime, ENSMINGER Julien

Procuration : GUILLAUMÉ Audrey donne procuration à SEEWALD Biljana

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 06 novembre 2020
2. Réflexion sur la mise en place d'un règlement cimetière
3. Mise à disposition du broyeur
4. Remplacement d'un agent communal à l'école maternelle
5. Location logement 4A Place du Temple
6. Divers :
Location logement communal 4B Place du Temple,
Mise en place d'un projet de drainage au lotissement
Information ATIP,
Nomination du Sous-Préfet, informations parquet de Saverne
Modification des heures de la secrétaire de mairie.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h30.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : acceptation du don du Comité de Gestion.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de rajouter le point à l'ordre du jour.

2020-81/9.1 Approbation des PV des réunions du 06 novembre 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, les comptes rendus des réunions du 06 novembre 2020 dont l'une s'est tenue à 19h30 et la seconde à 20h30.

M. KEMPF Thierry demande s'il n'y a pas une erreur sur le compte rendu de la réunion de 19h30.

En effet, sur le compte rendu on lit « ..., le Maire clôt la séance à 19h20. » Or il fallait lire « ..., le Maire clôt la séance à 20h25. »

2020-82/8.5 Réflexion sur la mise en place d'un règlement cimetière :

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une réglementation pour la gestion du cimetière communal. Ce règlement comportera notamment les consignes suivantes qui sont à respecter par les familles :

- la durée de la concession,
- les dimensions des tombes,
- les conditions d'exhumation,
- l'entretien des tombes,
- la mise en place des monuments funéraires,
- la « mise à urne » au columbarium,
- la police de caractère qui est à utiliser sur les portes du columbarium.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rédiger un projet de règlement et de le soumettre à la prochaine réunion.

Le Maire informe également le Conseil Municipal qu'une personne établit bénévolement un fichier Excel répertoriant les concessions, le plan du cimetière, les relances de renouvellement des concessions échues, ...

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre contact avec cette personne pour l'établissement de ce fichier pour la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à rédiger un projet de règlement,
- de délibérer sur le contenu du règlement lors de la prochaine réunion,
- de prendre contact avec la personne pour l'établissement du fichier Excel pour la commune.

2020-83/8.8. Mise à disposition du broyeur :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le broyeur à végétaux a été livré.

Il rappelle le coût du broyeur qui est de 14.500,00 € HT, 17.400,00 € TTC et précise que l'Agence de l'Eau Rhin Meuse subventionne cette acquisition à hauteur de 50% du montant HT. Le montant de la subvention est de 7.250 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre le broyeur à la disposition des habitants de la commune.

Un conseiller précise que si l'on met le broyeur à disposition des habitants, il faudra former une personne à l'utilisation de la machine, que cette personne doit être disponible lors de l'utilisation de l'engin, qu'il peut y avoir des risques de blessures si la machine n'est pas utilisée correctement, qu'il faudra vérifier la machine après chaque utilisation.

Le Maire propose la mise à disposition du broyeur lors de l'ouverture de la déchèterie des déchets verts. Les habitants pourront déposer leurs déchets verts. Le broyage se fera instantanément et ils pourront repartir avec les copeaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre le broyeur à disposition des communes voisines. Une convention de prêt entre les deux parties serait mise en place fixant les conditions de location et le tarif.

Là aussi un conseiller argumente sur les inconvénients de la location aux personnes extérieures quant à d'éventuels dommages causés sur la machine, le coût de l'entretien et des réparations.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de ne pas mettre à disposition le broyeur à végétaux aux communes environnantes,
- de ne pas mettre à disposition individuellement le broyeur à végétaux aux habitants de la commune, mais de l'installer régulièrement à la déchetterie des déchets verts.

2020-84/4.2 Remplacement d'un agent à l'école maternelle :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de l'école maternelle est en arrêt de maladie depuis le 24 août 2020 et le sera encore pour quelques mois.

Jusqu'à ce jour les deux autres agents se partageaient les heures de l'agent manquant. Par contre en janvier 2021, l'un des agents va suivre une formation et il faudra trouver une solution pour remplacer l'agent en arrêt de maladie.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par un habitant de la commune. Celui-ci doit effectuer 28 jours de bénévolat dans le cadre d'encadrement d'enfants afin de demander une dérogation à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour pouvoir valider un diplôme. Il précise qu'une convention devra être signée entre les deux parties.

Ses missions consisteront à l'accompagnement des enfants au bus le matin, entre midi et le soir, ainsi que des activités d'animation au périscolaire.

Cette proposition peut être un avantage pour la commune car elle permettra la continuité du service public à moindre coût.

Le Maire précise également qu'une candidature spontanée a été transmise à la mairie. Le Maire propose de prendre éventuellement une personne pour deux jours, sur la base d'un contrat à durée déterminée tant que l'agent est en arrêt de maladie.

Il demande au Conseil Municipal de faire un recensement de personne du village qui pourrait être intéressée par le poste de remplacement et de lui communiquer les noms dans

les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la mise à disposition de la personne au périscolaire,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de bénévolat,
- d'autoriser le Maire à chercher une personne pour le remplacement de l'agent de l'école maternelle pour la durée de son arrêt de maladie,
- de créer un poste d'agent contractuel pour besoins occasionnels à temps non complet,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2020-85/3.3 Location du logement 4A Place du temple :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement situé 4A Place du temple est reloué depuis le 01/12/2020.

La locataire a sollicité le Maire pour savoir si la commune prenait en charge le rafraîchissement des murs de l'appartement. L'état des lieux d'entrée dans l'appartement fait mention des murs défraîchis.

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas lui demander le loyer de janvier et de février 2021 si elle s'engage à faire les travaux de rafraîchissement de l'appartement, mention faite sur l'état des lieux d'entrée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la locataire à réaliser les travaux de rafraîchissement des murs,
- de ne pas lui demander les loyers de janvier et février 2021 si elle s'engage à effectuer les travaux.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2020-86/7.10 Encaissement du don du comité de gestion de la salle polyvalente :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le comité de gestion de la salle polyvalente a fait parvenir un don d'un montant de 5.500 € pour la participation aux frais de fonctionnement de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter le don de 5.500 € du comité de gestion de la salle polyvalente,
- d'autoriser le Maire à encaisser le don,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nomination d'un nouveau substitut du procureur à Saverne, il s'agit de M. Guillaume SPINDLER.

2020-91/4.1 Divers :

- **Modification des heures de la secrétaire de mairie :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la durée hebdomadaire de service de la secrétaire de mairie, n'est pas suffisant au vu de la charge de travail.

En effet, en comparaison aux communes de taille similaire, les secrétaires de mairie ont un coefficient de travail plus élevé.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les heures à 32/35^{ème}. Il propose au Conseil Municipal de réfléchir à la proposition et d'en délibérer lors de la prochaine réunion.

2020-92/8.3 Divers :

- **Panneau de la fontaine :**

Suite à la nomination de la nouvelle rue lors de la dernière réunion, le Maire précise au Conseil Municipal que sur tous les panneaux de rue de la commune, il y a la mention de la rue en alsacien.

Le Maire propose au Conseil Municipal de donner également un nom en alsacien à la rue de la fontaine et propose « d'Vieracker ».

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de donner le nom alsacien de la rue de la fontaine : d'Vieracker ».

2020-93/9.1 Divers :

- **Gestion du site internet de la commune :**

Le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a une personne volontaire pour gérer la mise à jour du site internet de la commune.

M. WASBAUER informe le Conseil Municipal qu'il s'occupe de la mise en ligne des informations et précise que les derniers comptes-rendus ont été ajoutés.

Le Maire remercie M. WASBAUER pour le travail effectué.

2020-94/8.3 Divers :

- **Point sur la fibre dans la commune :**

Le Maire présente une carte des foyers éligibles à la fibre actualisée au 17 décembre 2020. Il reste encore quelques maisons qui nécessitent encore des interventions techniques.

2020-87/3.3 Divers :

- **Location du logement 4B Place du temple :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a eu une demande de visite pour le logement situé 4B Place du temple car celui-ci est vacant depuis le 01/12/2020.

La personne intéressée a de faibles revenus et est dans l'attente de la notification des aides sociales.

2020-88/8.3 Divers :

- **Mise en place d'un projet de drainage au lotissement :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que de l'eau des terrains privés en amont du lotissement arrive sur les parcelles en aval. Il a sollicité une entreprise de travaux publics pour savoir si techniquement le problème peut être résolu.

Le propriétaire de la parcelle de la nouvelle tranche du lotissement a sollicité le Maire pour savoir s'il pouvait faire un fossé le long de sa propriété afin que l'eau s'écoule dans le fossé et non sur sa parcelle.

M. SUM précise que le double bornage en place au lotissement est un chemin de traverse. Ce chemin existe depuis de nombreuses années. Il démarre entre la maison de M. ANTHONY Henri et l'école et arrive jusqu'à la rue du stade entre la maison de M. FAUTH Jonathan et la maison de Mme REINBERGER Marie-Louise.

Le Maire propose de faire une réunion avec les propriétaires du lotissement afin de discuter de la solution qui peut être trouvée.

2020-89/9.1 Divers :

- **Informations ATIP :**

Une réunion d'informations a été organisée par la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue pour présenter l'ATIP. Le Maire expose au Conseil Municipal les différentes missions de l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique).

Cette agence assiste les communes pour la paie, la gestion de la liste électorale, les études d'urbanisme, les études d'aménagement, l'information géographique, l'ADS (Application du Droit des Sols).

2020-90/9.1 Divers :

- **Nomination du Sous-Préfet :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau Sous-Préfet nommé à la Sous-Préfecture de Saverne est M. VIDON Benoît.

Des permanences du Sous-Préfet sont programmées à la Maison des Services de Drulingen. Celle-ci sont uniquement en direction des élus et sur rendez-vous.

Tous les points à l'ordre du jour sont traités, le Maire clôt la séance à 22h45.

Weislingen, le 21 décembre 2020

Le Maire,
BURGER Marc

